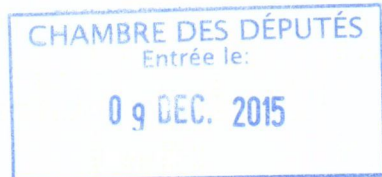




Luxembourg, le 9 décembre 2015

Réf. : 813x0fa05



La Ministre de la Culture

à

Monsieur le Ministre aux Relations  
avec le Parlement

**Objet : Réponse commune à la question parlementaire no 1541 du 4 novembre 2015 de  
Madame la Députée Octavie Modert**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune du Ministère de la Culture et du Ministère du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire no 1541 de Madame la Députée Octavie Modert concernant un nouveau bâtiment pour les Archives nationales avec prière de bien vouloir la continuer à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Maggy NAGEL  
Ministre de la Culture

**Réponse commune de Madame Maggy Nagel, Ministre de la Culture et de Monsieur François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures, à la question parlementaire n° 1541 du 4 novembre 2015 de Madame la Députée Octavie Modert**

L'obligation de versement des archives publiques prévue dans le projet de loi sur l'archivage fera effectivement augmenter de façon significative la masse des archives versées aux Archives nationales. Face au manque de place de stockage dans les dépôts des Archives nationales déjà connu actuellement, la construction d'un nouveau bâtiment s'impose.

En ce qui concerne le lieu de construction de ce nouveau bâtiment le choix se porte sur un terrain situé à Belval qui est toujours disponible pour la construction de cette infrastructure. A ce titre, une étude préliminaire succincte sur base d'un programme de construction révisé vient d'être élaborée par le Fonds Belval établissant qu'une enveloppe budgétaire de quelques 65 millions d'euros TTC (avec une variation possible de +/- 20% envisageable) est à prévoir.

Ainsi, une économie de presque 20 millions d'euros par rapport au projet de loi n° 5349 déposé le 7 juin 2004 est envisageable. Il est à préciser qu'à partir de 2007, le projet des Archives nationales ne figure plus dans la programmation pluriannuelle des dépenses en capital du budget des recettes et dépenses de l'Etat. La ministre de la Culture est intervenue et continuera d'intervenir au niveau du gouvernement, afin de faire inscrire le projet du nouveau bâtiment pour les Archives nationales sur la liste des projets prioritaires pour l'exercice suivant respectivement les exercices suivants.